

Pour favoriser la 5G, les autorités ignorent la situation sanitaire

Le lendemain de la mise en service de la 5G en Belgique, dans le but de rassurer le ministre des Télécommunications a lancé cette phrase, citée dans la presse : « *Un GSM sur votre oreille a beaucoup plus d'impact que les pylônes 5G.* » Réponse au ministre.

Gérald Hanotiaux(CSCE)

Après l'annonce par Proximus du lancement de la 5G en plein confinement, les réactions de la société civile et des élus locaux ne se sont pas fait attendre. Depuis des années, dans le monde entier, le déploiement de cette technologie fait en effet l'objet de polémiques et d'inquiétudes légitimes. Avant de répondre à l'argument de Philippe De Backer (Open VLD), ministre fédéral des télécommunications, il nous faut passer par une brève description de l'installation du problème de santé public sévissant depuis le début des années nonante.

Face à la pollution électromagnétique, nous entendons encore souvent que « s'il y avait un problème, ça se saurait ! ». Justement, pour qui décide de s'y intéresser réellement, ça se sait, depuis longtemps et largement.

Une autre crise sanitaire, à bas bruit

Depuis la mi-mars les journaux d'information tournaient, en boucle, autour d'un sujet unique : la crise sanitaire de ce printemps, accompagnée de mesures drastiques de confinement de la population. Si, installé dans notre logement, un sujet différent se faisait subitement connaître à notre oreille - le lancement de la 5G -, pas de chance, il restait logé dans la catégorie des problèmes sanitaires. Face aux technologies sans-fil, en déploiement depuis déjà des décennies, les gens ne meurent pas en quelques jours ou semaines, les cercueils ne débordent pas des morgues, et les chambres

froides ne sont pas réquisitionnées... Heureusement.

Cependant, dans une indifférence relativement généralisée des autorités sanitaires de ce pays, le nombre de personnes dont le quotidien est perturbé par les rayonnements électromagnétiques s'accroît. Rappelons que, mêmes confinées chez elles, les personnes « électrosensibles » ressentent les effets des rayonnements électromagnétiques qui traversent les

Dans le journal radio de 13h du premier avril, Jacques Vanderstraeten, médecin et collaborateur à l'école de santé publique de l'ULB, déclare : « *Les données récentes mettent en lumière les risques pour la santé des 2, 3 et 4G, et si risque il y a pour ces générations-là, ils seraient en principe majorés pour les hautes fréquences de la 5G.* » (1) Malgré ces propos de l'un des experts nommés au Conseil supérieur de la santé, le journaliste - où donc était confinée la sacro-sainte neutralité brandie habituellement ? - termine par : « *Reste que pratiquement aucune étude sérieuse ne prouve un risque pour la santé.* »



murs. Depuis l'arrivée des technologies sans-fil, partout dans le monde des gens développent les mêmes symptômes, au contact des mêmes machines... Se sont-elles concertées pour inventer des problèmes de santé ? Soit le ministre De Backer nie la réalité de ces personnes, et c'est grave, soit il ignore celle-ci, et il nous faut alors parler d'incompétence. (Lire à ce sujet l'encadré « *Appel à témoignages* » p. 37).

Avant la 5G les journalistes terminaient souvent par « aucune étude », aujourd'hui, tout de même, ils terminent par ce type de formule alambiquée : « pratiquement aucune ». Que voulait-il dire exactement ? Faudrait-il, absolument, rassurer encore une fois les auditeurs ? Envers et contre tout ? Non seulement les études sont innombrables, mais même s'il n'y en avait qu'une, le rôle des autorités sanitaires serait de s'en emparer, *sérieusement*. Or, dès que l'actualité nous confronte à ce problème sanitaire, lié à un produit vendu à des millions d'exemplaires dans notre pays, invariablement des messages « rassurants » apparaissent tous azimuts...

La norme sanitaire à laquelle se réfèrent les autorités, pour autoriser le déploiement de chaque nouvelle

⇒ génération de téléphonie mobile, repose uniquement sur les effets thermiques des micro-ondes. (2) Rendre compte des études sur les effets non thermiques - les effets biologiques - pourrait remplir l'entièreté des numéros d'un siècle de notre quadrimestriel, même (et surtout) en évacuant les études émanant des

années soixante. Des décennies avant la mise en circulation de la téléphonie mobile, les radars militaires utilisaient déjà des ondes électromagnétiques semblables. Depuis très longtemps, des témoignages informent des ressentis biologiques - notamment de l'échauffement - à proximité de ces engins. Le profes-

exemple, à l'époque déjà, des effets sur la fertilité humaine. Elle reprennent également les résultats d'expériences militaires soviétiques, « tellement intéressés par les effets sur la santé des rayonnements de micro-ondes qu'ils en ont fait des armes ». Ils ont « bombardé » d'ondes l'ambassade des Etats-Unis à Moscou, et ce dès les années cinquante, jusqu'aux années quatre-vingts, « en même temps qu'ils poursuivaient un programme de recherche très actif sur les effets chroniques à faible niveau ». Ces expériences ont conduit à « des problèmes de santé inexplicables parmi le personnel de l'Ambassade ». Parmi ceux-ci, plusieurs morts suspectes suite à des leucémies. « Pourtant, de tels résultats dans une multitude d'études n'ont pas déclenché de sonnette d'alarme dans la population, ce qui est compréhensible vu que bien des gens ne possédaient pas encore les appareils qui produisaient des rayonnements de haute fréquence et de micro-ondes, comme les téléphones cellulaires et sans-fil, les réseaux wi-fi et les fours à micro-ondes qui sont omniprésents aujourd'hui. » (4) Face à ces observations inquiétantes dans les milieux militaires, que vait-il se passer ? Sous l'impulsion d'industriels flairant des bénéfices colossaux à réaliser grâce aux technologies sans-fil, nos sociétés vont... généraliser l'exposition à ce type

Rendre compte des études sur les effets biologiques pourrait remplir l'entièreté des numéros d'un siècle de notre quadrimestriel, même (et surtout) en évacuant les études émanant des industriels

industriels. Des résumés existent cependant, pour commencer à s'informer (voir l'encadré ci-dessous). En parallèle à ces lectures, il est nécessaire de rappeler quelques faits historiques.

Les effets biologiques sont connus

Continuer à prétendre l'inexistence d'effets de ces rayonnements sur le vivant est une ineptie, et ce depuis longtemps. Les méfaits sanitaires des champs électromagnétiques sont en réalité observés depuis les

seur Martin Blank, de l'université de Columbia, rappelle que dès 1971, la Marine des Etats-Unis d'Amérique a voulu comprendre scientifiquement le phénomène. « Elle confia donc la tâche de répertorier les études scientifiques sur les effets biologiques de l'exposition aux radio-fréquences à Zory Glaser, un jeune docteur travaillant au Naval Medical Research Institute. » (3) Plus de 3.000 études détaillant les effets biologiques des ondes électromagnétiques sont alors répertoriées.

Ces dernières démontrent par



DEUX PORTES D'ENTRÉES VERS LES CONNAISSANCES DES EFFETS BIOLOGIQUES DU « SANS-FIL »

1 Le lecteur désireux de se renseigner peut démarrer par l'ouvrage *Ces ondes qui nous entourent. Ce que la science nous dit sur les dangers des rayonnements électromagnétiques*. L'auteur, professeur à l'université de Columbia, y fait le point sur les savoirs scientifiques au sujet des effets des technologies sans-fil sur le vivant : le corps humain bien sûr, mais aussi les plantes et les animaux, surtout les oiseaux et les abeilles. L'ouvrage dévoile également les conflits d'intérêts à l'œuvre pour ne pas remettre le déploiement technologique en question, et les actes des « semeurs de doute », les scientifiques engagés dans la négation de ces effets sur la santé.

▷ *Ces ondes qui nous entourent. Ce que la science nous dit sur les dangers des rayonnements électromagnétiques, de Martin Blank (Ed. Ecosociété, Montréal, 2016).*

2 Une seconde source réside sur Internet, à l'initiative d'« Ondes.brussels », lancée en mars 2018. Est notamment disponible un contre-rapport argumenté et richement documenté, en réponse au « Comité d'experts sur les radiations non ionisantes », un Comité chargé d'évaluer la mise en œuvre du déploiement des technologies sans-fil en Région bruxelloise. Les rapports des études scientifiques ne sont pas toujours très abordables pour le commun des mortels, l'apport

principal d'Ondes.brussels est donc de fournir une contre-information scientifique sérieuse, dans une présentation accessible.

L'en-tête du rapport commente une célèbre citation d'Arthur Schopenhauer : « Toute vérité franchit trois étapes. D'abord elle est ridiculisée. Ensuite, elle subit une forte opposition. Puis, elle est considérée comme ayant toujours été une évidence. Ce fut le cas pour le tabac, pour l'amiante. Ainsi en sera-t-il tôt ou tard pour le sujet de ce dossier. Le plus tôt sera le mieux. »

▷ « *Analyse citoyenne des rapports 2016 et 2018 du Comité d'experts sur les radiations non ionisantes.*

⇒ le législateur peut s'appuyer ». (8) (Lire l'encadré p. 34 pour des liens vers ces études.)

Le principe de précaution, précisément utile pour éviter de foncer droit dans le mur sanitaire, est aujourd'hui totalement ignoré par nos autorités ; il le sera d'autant plus si on laisse se déployer la 5G.

Le brouillage de données de Philippe De Backer

Ces préliminaires établis, répondons à présent plus précisément aux propos du ministre fédéral des Télécommunications, Philippe De Backer. En espérant sans doute rassurer, il a donc prononcé le 2 avril cette phrase - ici complète - en réponse à une question du député Josy Arens (cdH) : « *Le GSM qui est contre votre oreille a beaucoup plus d'impact sur les micro-ondes que vous recevez que les pylônes implantés dans la 5G.* » (9)

Comme pour les « normes sévères » de rayonnements électromagnétiques (10), il est également fondamental de déconstruire ce type de propos. Hélas, nous ne pouvons que constater un impact certain de cet

de l'un des aspects du problème sanitaire posé par les technologies sans-fil : l'impact du téléphone portable utilisé contre l'oreille ! Dans cette situation, cet engin occasionne une exposition importante au niveau de la tête, d'intensité variable selon le modèle et les conditions de réception de l'appareil. Dans le cas, par exemple, d'un appel effectué depuis

des expositions aux champs électromagnétiques ». (11) Rappelons que la période retenue dans cette communication représente les vingt-huit premières années d'installation de la téléphonie mobile dans nos environnements de vie.

Ces chiffres devraient inciter nos dirigeants, dont le ministre De Bac-

Il aurait été opportun que monsieur De Backer saisisse cette occasion pour rappeler les conseils de prudence élémentaires, spécifiés dans une brochure publiée par le SPF Santé publique

un sous-sol ou dans un véhicule en mouvement, le téléphone émet de manière plus intense pour établir et maintenir la communication avec l'antenne la plus proche, ou, dans le cas d'un appel en déplacement, avec les antennes successives.

En juillet 2019, l'agence nationale de

ker, à recommander la plus grande prudence pour l'utilisation d'un appareil source de champs électromagnétiques qui, pour reprendre ses termes, a un fort impact lorsqu'il « est collé sur l'oreille ». Il aurait été opportun qu'il saisisse cette occasion pour rappeler les conseils de prudence élémentaires, spécifiés depuis une dizaine d'années déjà dans une brochure publiée par le Service public fédéral Santé publique : privilégier les appels avec ligne fixe, garder l'appel avec un téléphone portable en priorité pour l'extérieur, pour des conversations de courte durée, éviter les appels en mouvement ou dans les lieux avec une faible réception, éloigner l'appareil du corps en faisant usage du mode haut-parleur ou d'oreillettes filaires, etc. (12) Quelqu'un peut-il nier que ces recommandations sont très loin d'être respectées par nos contemporains ? Le ministre ignore-t-il ces recommandations ministérielles fédérales ?

Voici le genre de « forêt d'antennes » de téléphonie mobile, déjà visibles aujourd'hui. Avec la 5G, les émetteurs seront encore plus nombreux, disséminés partout dans notre environnement.



LOUIS POLQUIN

argument auprès de la population, asséné durant chaque alerte sanitaire sur la dangerosité des technologies sans-fil. Cela fonctionne, notamment, car le sujet est loin d'être simple, et le ministre lance ici un slogan simpliste. Par ailleurs, il permet aux individus de « rester sereins », il n'est en effet joyeux pour personne de réaliser la dangerosité de ses actes quotidiens, tant pour soi-même que pour autrui.

En soi, la phrase du ministre énonce une vérité, mais il s'agit précisément

santé publique française a publié les estimations nationales de l'incidence et de la mortalité par cancer. Elle identifie, entre 1990 et 2018, une multiplication par quatre du nombre annuel de nouveaux cas de glioblastomes, des tumeurs très agressives du cerveau. L'analyse des tendances montre une augmentation quels que soient l'âge et le sexe. Même si cette augmentation est probablement multifactorielle, l'agence signale que « *les dernières études épidémiologiques et les expérimentations animales seraient en faveur du rôle carcinogène*

Ce n'est pas le seul élément inepte de la communication du ministre ! Si le téléphone portable collé à l'oreille occasionne une forte exposition pour l'utilisateur (et les personnes dans son environnement proche), cette exposition concerne « uniquement » la durée de la conversation téléphonique. Les émetteurs placés dans l'espace public, évoqués par le ministre dans sa comparaison, nous exposent eux de manière prolongée dans le temps. En outre, les personnes n'ont pas le choix, celles qui n'utilisent pas de téléphone portable sont exposées

également, et celles qui, aujourd'hui déjà, souffrent des rayonnements électromagnétiques, vont devoir subir cette source supplémentaire. Contrairement au téléphone, l'exposition des antennes est donc imposée, sans consentement ni moyen de s'y soustraire. En bref, comparer l'impact des pylônes 5G à un téléphone portable collé sur l'oreille revient à comparer des pommes et des poires.

Pour conclure, effectuons un parallèle avec un autre fléau sanitaire : le tabagisme. Dans cette perspective, nous imposer la 5G équivaut à placer toute la population, fumeurs ET non-fumeurs (y compris les jeunes enfants, les femmes enceintes, les asthmatiques, etc.) dans des lieux de vie où des milliers de fumeurs invétérés projetaient leurs fumées sans interruption.

Avec les 2G-3G-4G, nous sommes déjà tous exposés depuis des années. Avec la 5G, une couche supplémentaire s'ajoutera, possiblement beaucoup plus toxique encore. Le slogan du ministre ne dit donc rien sur la dangerosité du téléphone, et *a fortiori* encore moins sur la dangerosité de la 5G. Absolument rien, dans ses propos, ne nous permet d'être rassurés. □

(1) Journal radio, La Première, RTBF, 1 avril 2020.

(2) Lire « Rayonnements électromagnétiques : aucune norme sanitaire n'existe », aux pages 30 à 32).

(3) *Ces ondes qui nous entourent. Ce que la science nous dit sur les dangers des rayonnements électromagnétiques*, Martin Blank, Ed. Ecosociété, Montréal, 2016, p.120-122.

(4) Idem

(5) www.robindestois.org

(6) La scène est visible dès la minute 9 de *Mauvaises ondes*, reportage documentaire dans le cadre de l'émission *Hors Série* de France 3, réalisé par Sophie Le Gall. Reportage disponible sur internet.

(7) L'épidémiologie est la science qui étudie, au sein de populations (humaines, animales, voire végétales), la fréquence et la répartition des problèmes de santé dans le temps et dans l'espace, ainsi que le rôle des facteurs qui les déterminent.

(8) « Les normes protègent l'industrie », Bruxelles en Mouvement n°302, pages 14 à 16, Octobre-novembre 2019. Disponible sur : www.ieb.be/-bem-302-

(9) « Compte-rendu intégral », séance plénière du 2 avril 2020, Chambre des

APPEL À TÉMOIGNAGES :

Etude sur « L'exclusion par la pollution électromagnétique ».

Certaines personnes souffrent des rayonnements électromagnétiques de haute fréquence, placés dans nos environnements de vie, dans les entreprises et sur les lieux de travail. Il leur a parfois fallu interrompre leur vie professionnelle, ou la poursuivre avec une qualité de vie et de santé extrêmement dégradées. Face à cette situation, les parcours dans les méandres des soins de santé sont parfois semés d'embûches, liées à une reconnaissance faible de cette réalité de l'électrosensibilité, pourtant largement documentée.

L'Organisation mondiale de la santé, en 2006, décrivait de cette manière les symptômes de ce « syndrome des micro-ondes » : « *La sensibilité vis-à-vis des champs électromagnétiques a reçu la dénomination générale : "Hyper Sensibilité Electromagnétique" ou EHS. Elle comprend des symptômes exprimés par le système nerveux comme les maux de tête, la fatigue, le stress, les troubles du sommeil, des symptômes cutanés comme des picotements, des sensations de brûlure, des démangeaisons, des douleurs et des crampes musculaires ainsi que beaucoup d'autres problèmes de santé. Quelles que soient les causes, la sensibilité électromagnétique est un problème invalidant pour les personnes qui en sont affectées, alors que le niveau de champs électromagnétiques dans leur environnement n'est habituellement pas plus élevé que celui rencontré dans le cadre de vie normal.* » (*)

Si elle a le mérite de mettre noir sur blanc les principaux symptômes vécus, cette définition a cependant ses limites. Les derniers mots sont importants car le « cadre de vie normal », avant 1990, n'était traversé par aucun des rayonnements électromagnétiques nécessaires pour la téléphonie mobile ! Au moment de sa publication par l'OMS, le cadre de vie était traversé par la 2G et la 3G. Aujourd'hui, la 4G s'est ajoutée, et l'imposition de la 5G a démarré. Jusqu'où allons-nous augmenter les émissions ? Combien de temps allons-nous rendre les gens malades ? Combien de temps va-t-on modifier radicalement ce qu'est un « cadre de vie normal » ?

En Suède, l'électrosensibilité est reconnue comme handicap, ce qui est « pratique » pour continuer le développement des sources des maux, tout en évitant toutefois un ostracisme total des victimes du sans-fil. Dans d'autres pays européens (Allemagne, Autriche, France,...) des décisions de justice vont dans le sens d'une reconnaissance. En Belgique, toujours rien.

Nous recherchons des personnes prêtes à témoigner de leur situation. De leur santé en général, au contact de ces technologies, et plus particulièrement de leurs difficultés à continuer à assumer leur vie professionnelle. Le but est d'avancer dans la reconnaissance de la situation sanitaire.

Si vous - ou l'un ou l'une de vos proches - vous reconnaissez dans la brève introduction ci-dessus, prenez contact avec nous. Le recueil du témoignage pourra se faire de vive voix, par échanges de mails, ou encore par téléphone (fixe).

Bien entendu, un total **anonymat** est assuré.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (CSCE-ASBL)

gerald.hanotiaux@asbl-csce.be (à privilégier en cas de confinement prolongé)
02/535.93.53 / 02/534.47.42

* *Electromagnetic Hypersensitivity, Proceedings International Workshop on EMF Hypersensitivity*, Prague, Czech Republic, October 25-27, 2004. Editors Kjell Hansson Mild, Mike Repacholi, Emilie van Deventer, Paolo Ravazzani World Health Organization 2006.

représentants, page 23.

(10) Lire « Rayonnements électromagnétiques : aucune norme sanitaire n'existe », aux pages 30 à 32).

(11) « Estimations nationales de l'incidence et de la mortalité par cancer en France métropolitaine entre 1990 et 2018. Volume 1 », Agence nationale de santé publique française, juillet 2019. Disponible

à partir du site :

<https://www.santepubliquefrance.fr>

(12) Signalons l'aspect « minimaliste » du contenu de cette brochure, elle ne dit en effet rien du vécu des personnes électrosensibles. « *Téléphones mobiles et santé. Normes, faits scientifiques et conseils pour une utilisation raisonnée.* », SPF Santé publique, 2010. <https://www.health.belgium.be/fr/telephones-mobiles-et-sante>